



L'APPRENTISSAGE DANS LES SECTEURS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

- BILAN 2022 -



Préambule

Tous secteurs d'activités confondus, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a atteint un niveau inégalé en France. Ainsi on dénombre plus de 837 000 contrats d'apprentissage commencés au cours de l'année 2022¹. Un nouveau record, après celui déjà enregistré en 2021, avec près de 736 500 nouveaux contrats.

Le succès de l'apprentissage s'explique notamment par l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 (loi dite LCAP) qui a profondément réformé l'apprentissage et les aides exceptionnelles au recrutement des alternants dans le cadre du plan *1 jeune, 1 solution* mis en place en 2020, aides qui ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans les secteurs de l'animation et du sport, le nombre de stagiaires préparant un diplôme d'Etat professionnel (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et justifiant du statut d'apprenti au cours de l'année a atteint un niveau historique en 2022, avec près de 24 800 apprentis enregistrés, soit 31 % de plus qu'en 2021.

En 2022, ce sont près de 13 000 nouveaux contrats d'apprentissage qui ont débuté pour des alternants préparant un diplôme d'Etat professionnel des secteurs de l'animation ou du sport, soit près de 27 % de plus qu'un an auparavant (contre +14 % tous secteurs d'activités confondus) et près de 8 fois plus qu'en 2015.

Entre 2015 et 2022, ce sont plus de 43 300 individus qui ont bénéficié de l'apprentissage pour préparer un diplôme d'Etat de nos secteurs.

La politique volontariste du ministère en charge des sports engagée dès 2015 à travers la mise en place d'un **plan de développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport** (*circulaire N° DS/DS.C2/2015/1 du 7 janvier 2015*), a permis d'impulser une dynamique. Celle-ci s'est fortement accélérée avec l'entrée en vigueur des dispositions prévues par la loi LCAP de 2018, qui a rendu l'apprentissage plus attractif pour les jeunes, leurs familles et les entreprises, en levant un certain nombre de freins (suppression de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des centres de formation d'apprentis -CFA-, financement des contrats par les OPCO sur la base d'un « coût contrat » défini par les branches professionnelles...).

Les bons résultats de l'apprentissage observés dans nos secteurs sont le fruit d'une forte mobilisation du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, de ses services déconcentrés et ses établissements publics de formation, en lien avec les partenaires, en premier lieu les branches professionnelles de l'animation, du golf, des entreprises équestres et du sport, Régions de France, les OPCO (AFDAS, UNIFORMATION), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et la Fédération nationale des CFA sport animation tourisme (FNCFASAT), avec lesquels un protocole d'accord a été signé. En 2022, le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques a entendu poursuivre sa politique de développement de ce dispositif, au moment où les aides exceptionnelles pour les employeurs étaient prolongées, jusqu'à la fin 2023.

¹ Source : 3 mars 2023 - Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.

REC'-App

Pour permettre le suivi des effectifs d'apprentis dans les secteurs de l'animation et du sport, l'outil de recueil « **REC'-App** » est mis à la disposition des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

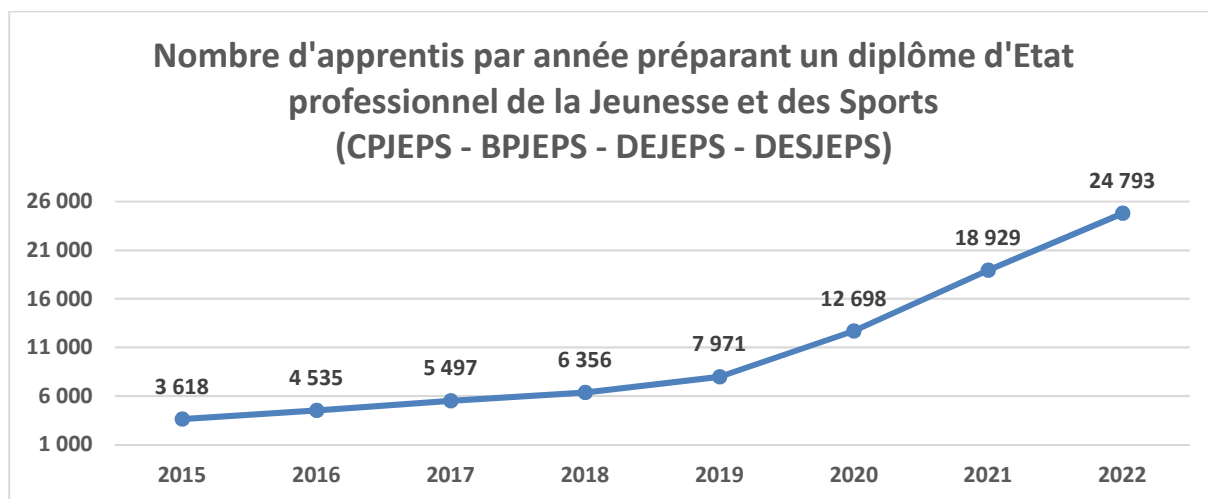
Une nouvelle version de cet outil sous Excel a été développée en 2021 en s'appuyant sur l'application FORÔMES (FORmations et diplÔMES). Cette évolution permet dorénavant d'identifier les apprentis (un rapport leur est d'ailleurs consacré dans l'outil Forômes_Exploit), les CFA et les UFA. Seuls les apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports sont pris en compte.

REC'-App a désormais vocation à permettre d'établir une photographie de la situation de l'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport à la fin de chaque semestre (au 30 juin et au 31 décembre).

Le présent bilan de l'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport a été effectué à partir des données disponibles au 31 décembre 2022.

1. Les bénéficiaires de l'apprentissage en 2022

En 2022, parmi les personnes préparant un diplôme d'Etat professionnel dans les secteurs de l'animation et du sport, près de 25 000 ont justifié du statut d'apprenti au cours de l'année, qu'elles aient, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, été diplômées, échoué aux épreuves, abandonné ou poursuivie leur formation en 2023. L'augmentation de ce nombre d'apprentis est de 31 % par rapport à 2021. Si l'augmentation est moins forte que l'année précédente (+49 %), elle est nettement supérieure à la moyenne nationale tous secteurs confondus (+14 %).



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Au 31 décembre 2022 :

- 13 313 personnes sont en situation d'apprentissage (soit 54 % de l'ensemble qui sont toujours en cours de formation),
- 7 532 ont été diplômées dans l'année (soit 30 % de l'ensemble),
- 3 948 sont non diplômées, suite à un abandon ou un échec à tout ou partie de la certification préparée (soit 16 % de l'ensemble).

Les diplômés en 2022 ont pour 79 % d'entre eux débuté leur apprentissage en 2021, 15 % en 2020 et 6 % en 2019.

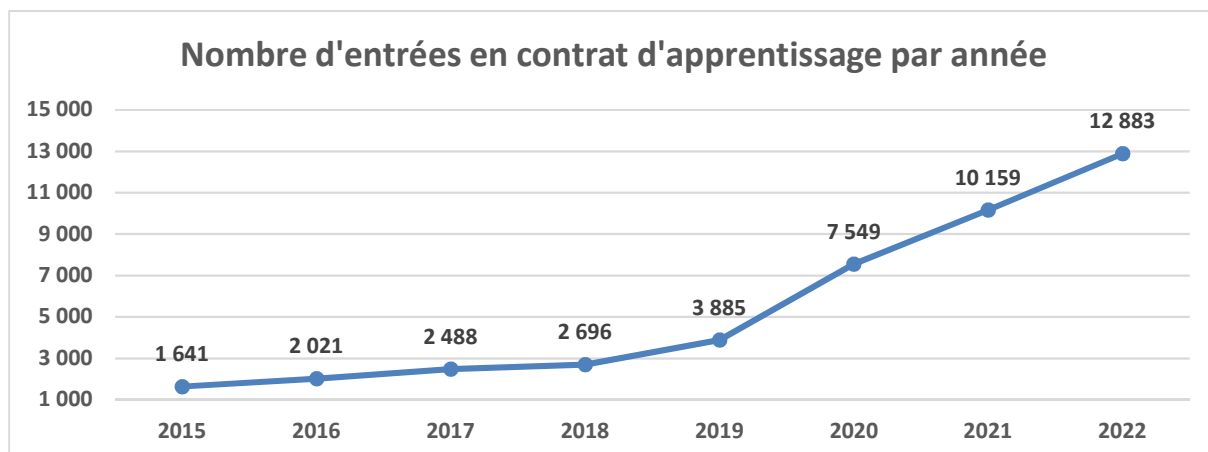
Les personnes en cours d'apprentissage au 31 décembre 2022 ont pour 91 % d'entre elles débuté leur formation au cours de la même année et pour 9 % en 2021.

Parmi les abandons ou échecs enregistrés en 2022 : 72 % sont des hommes, 21 % étaient inscrits en formation dans le secteur de l'animation, 7 % étaient inscrits en CPJEPS, 84 % en BPJEPS et 8 % en DEJEPS. Si l'on compare le profil des apprentis ayant abandonné ou échoué à celui de l'ensemble des apprentis entrés en 2022, on constate :

- qu'ils sont légèrement plus souvent des hommes (4 points d'écart),
- que ceux qui ont préparé une certification relevant du secteur de l'animation sont proportionnellement plus nombreux (3 points d'écart),
- que l'âge ne semble pas être un facteur déterminant en matière d'abandon ou d'échec.

2. Poursuite d'une forte progression des entrées en contrat d'apprentissage en 2022

En 2022, plus de 12 800 entrées en contrat d'apprentissage ont été enregistrées, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

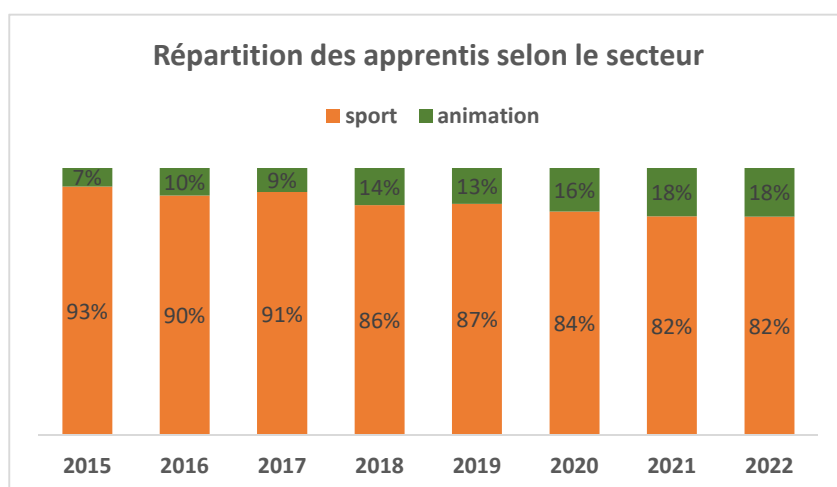
Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Le nombre d'entrées est en constante augmentation depuis 2015. L'évolution est marquée par les impacts de la loi LCAP de 2018 qui a engendré une progression annuelle du nombre de nouveaux contrats de 44 % en 2019, et surtout de 94 % en 2020. Cette progression reste soutenue en 2021 (+35 %) et 2022 (+ 21 %), notamment du fait des mesures spécifiques en faveur de l'apprentissage instaurées depuis l'été 2020 par le plan *1 jeune, 1 solution*, et les aides exceptionnelles, qui sont prolongées jusqu'à la fin de l'année 2023.

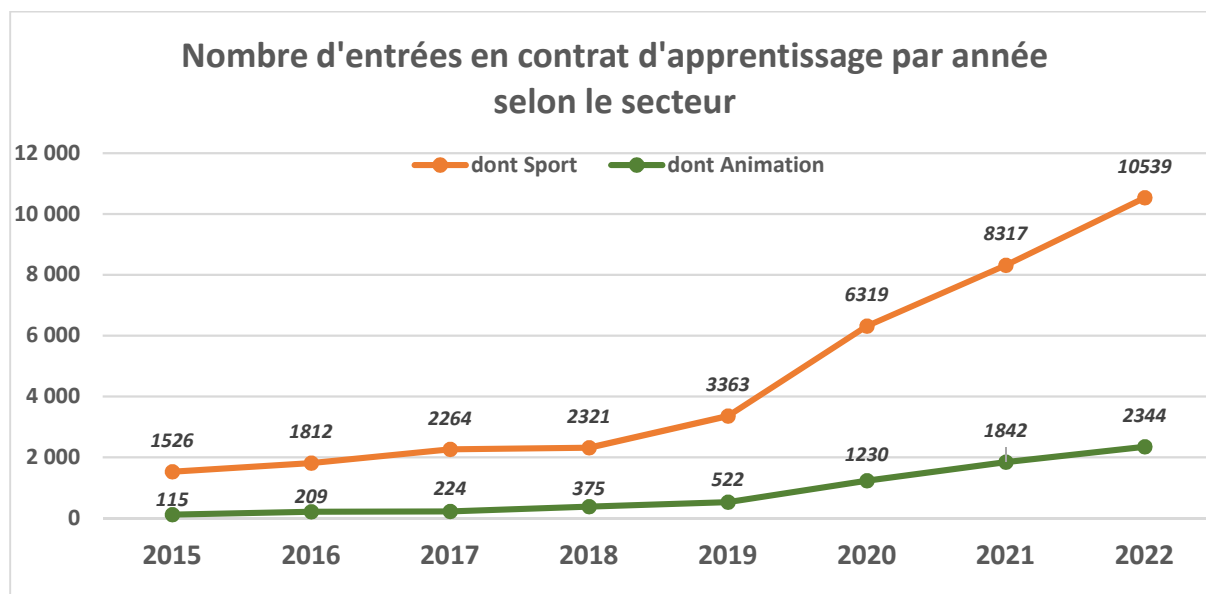
3. Plus de 8 apprentis sur 10 préparent un diplôme d'Etat dans le secteur du sport

Si la proportion de nouveaux apprentis qui a toujours été largement supérieure dans le sport (82 % en 2022) reste inchangée par rapport à 2021, le poids du secteur de l'animation qui était en constante augmentation jusque-là, se stabilise en 2022 à son meilleur niveau, avec 18 %.

Dans le secteur du sport, ce sont plus de 10 500 nouveaux contrats qui ont débuté et plus de 2 300 dans le secteur de l'animation.



Quel que soit le secteur, une forte accélération du nombre de contrats d'apprentissage s'observe à partir de 2019 et surtout depuis 2020.



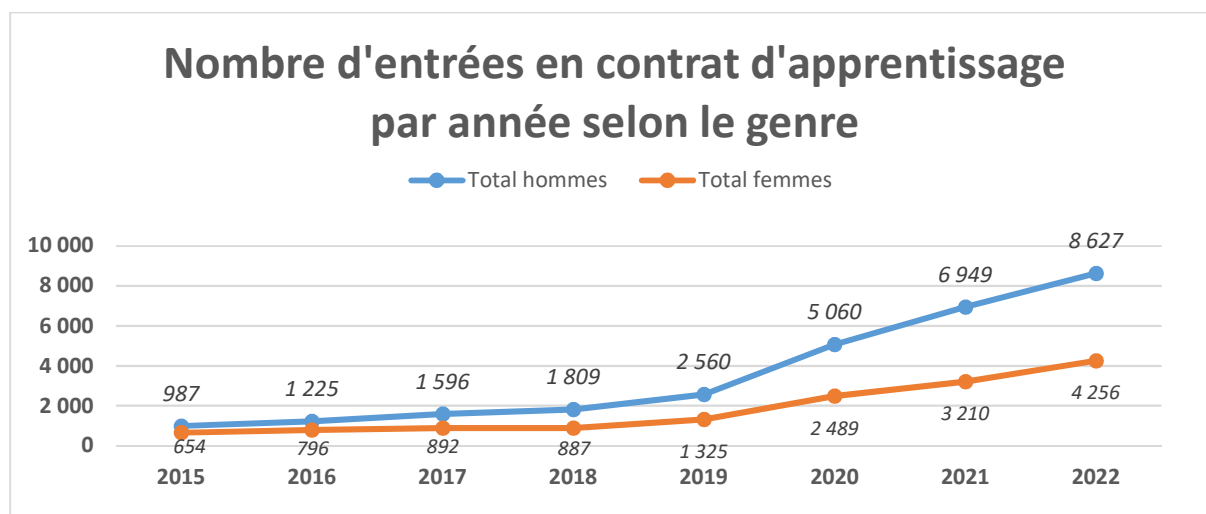
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

4. Les hommes majoritaires dans le sport, les femmes dans l'animation

Les apprentis qui entrent en formation dans un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports sont majoritairement des hommes : 67% sur 2022, comme sur la période 2015-2022. L'écart s'est creusé défavorablement pour les femmes sur cette même période.

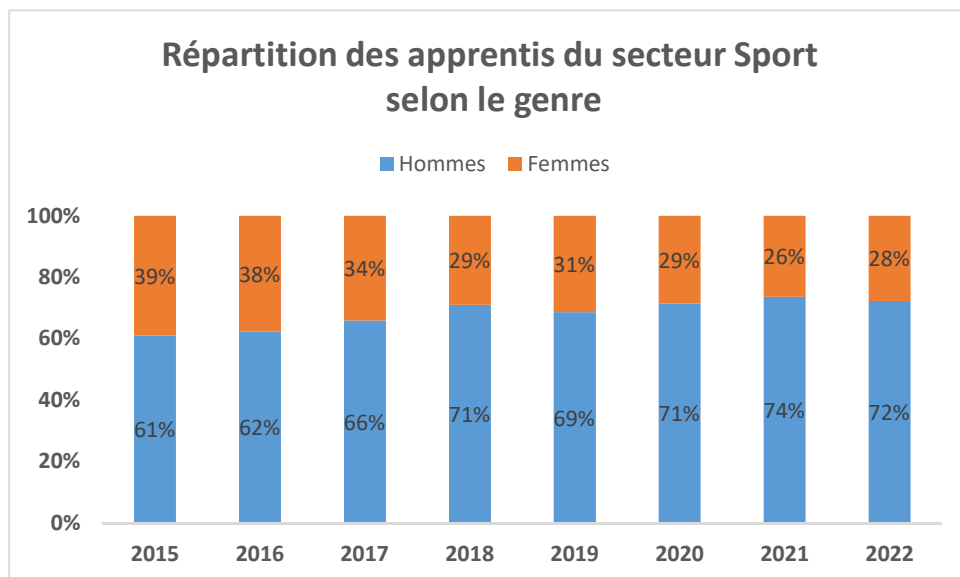
Il existe toutefois une forte différence entre le secteur du sport et celui de l'animation.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

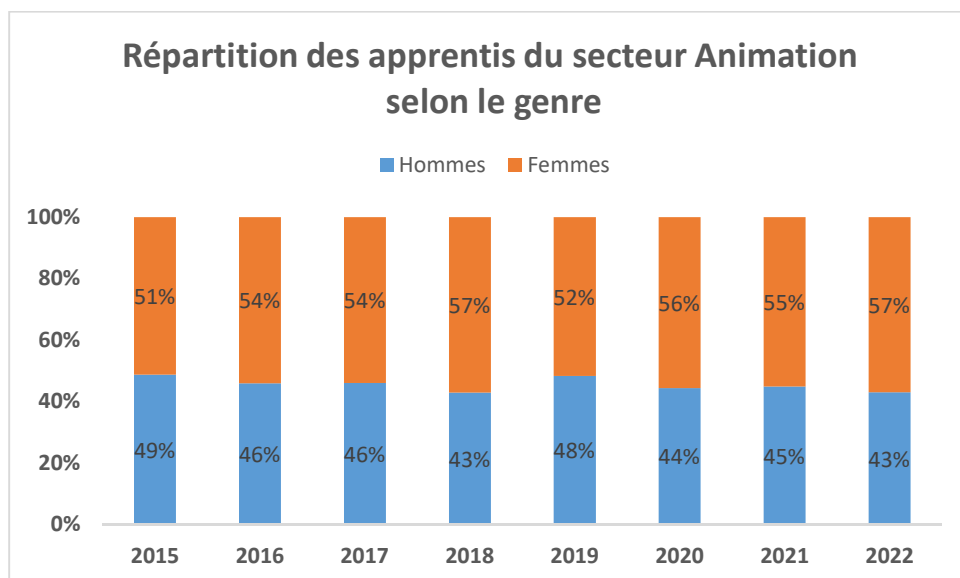
Les apprentis dans le secteur du sport sont très largement des hommes : 71% sur la période 2015-2022 et 72 % en 2022. La part des hommes chez les apprentis du sport tend à rester largement majoritaire année après année.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

A l'inverse, dans le secteur de l'animation, les femmes sont majoritaires chez les apprentis : 56% sur la période 2015-2022 et 57 % en 2022. Le poids des femmes dans le secteur de l'animation s'accroît davantage pour égaler celui atteint en 2018.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

5. Des apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation plus âgés que tous secteurs d'activités confondus

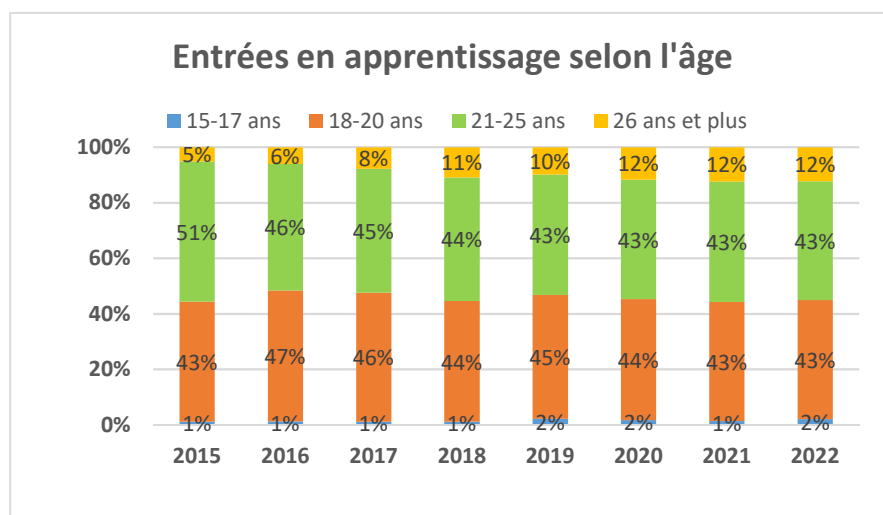
L'âge moyen à l'entrée en apprentissage se situe entre 21 et 22 ans. Il n'y a pas de différence notable ni entre les femmes et les hommes, ni entre le secteur du sport et celui de l'animation. Ce constat est stable sur l'ensemble de la période 2015-2022.

La part des mineurs (15-17 ans) a toujours été marginale dans les secteurs du sport et de l'animation. Elle n'a jamais dépassé 2 %, alors que tous secteurs d'activités confondus, leur part était de 36 % en 2018, avant de diminuer les années suivantes (32 % en 2019, 22 % en 2020, 19% en 2021 et 2022)².

La part des 18-20 ans et celle des 21-25 ans sont stables sur la période 2015-2022 ; elles représentent chacune 43 % des nouveaux contrats en 2022.

La part des apprentis de 26 ans et plus a augmenté au fil des années pour atteindre 12 % des nouveaux contrats depuis 2020. Dans les secteurs du sport et de l'animation, ces apprentis sont plus représentés que tous secteurs d'activités confondus où leur part ne représente que 6,9 % en 2022³ (mais en augmentation notamment du fait de la généralisation de l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus depuis le 1^{er} janvier 2019).

A noter qu'il existe une dérogation permettant aux sportifs de haut niveau (liste arrêtée par le ministère des sports et de jeux Olympiques et Paralympiques) de souscrire un contrat d'apprentissage sans limite d'âge supérieure, comme c'est le cas pour une personne reconnue travailleur handicapé ou une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie. Ces dérogations peuvent en partie expliquer la part plus importante dans le secteur du sport des apprentis âgés de 26 ans et plus.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

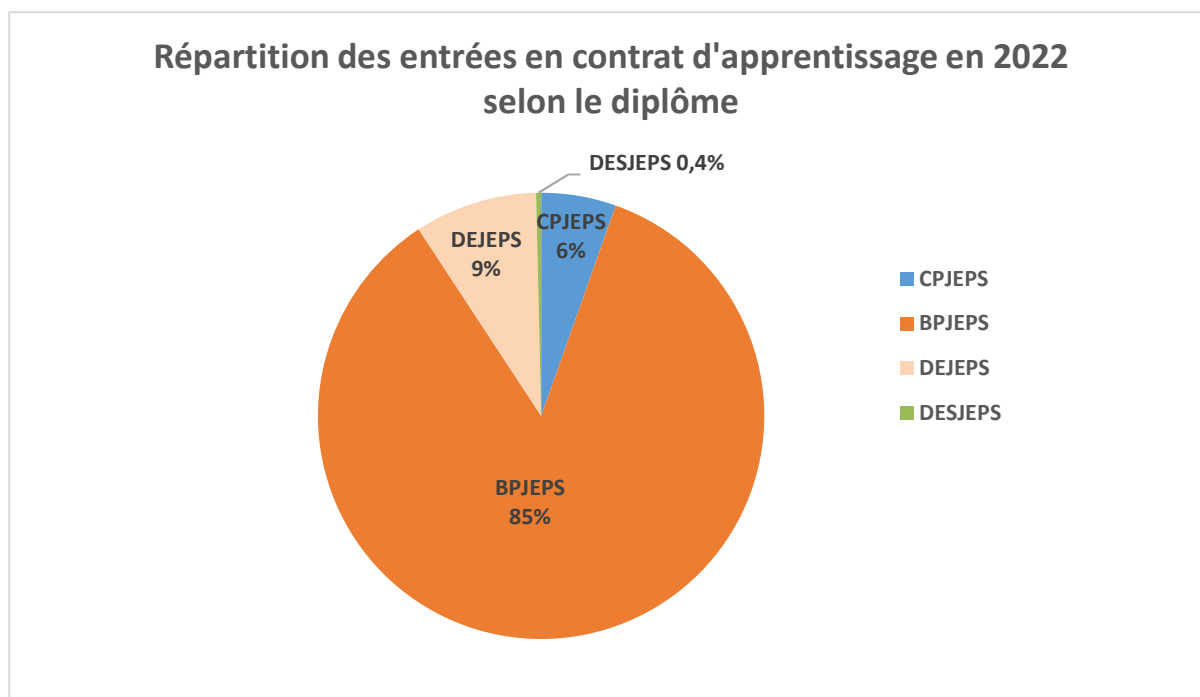
Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

² Dares, « Données issues d'une extraction d'une Système d'Information sur l'Apprentissage au 02/03/2023 ».

³ Ibid.

6. Plus de 8 apprentis sur 10 préparent un BPJEPS

Comme pour les années précédentes, le BPJEPS, diplôme de niveau 4, est la certification professionnelle la plus préparée par les apprentis dans les secteurs du sport et de l'animation. Ce diplôme est préparé par 85 % des personnes entrées en apprentissage en 2022, soit 10 993 individus. Ce taux est relativement stable depuis plusieurs années.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

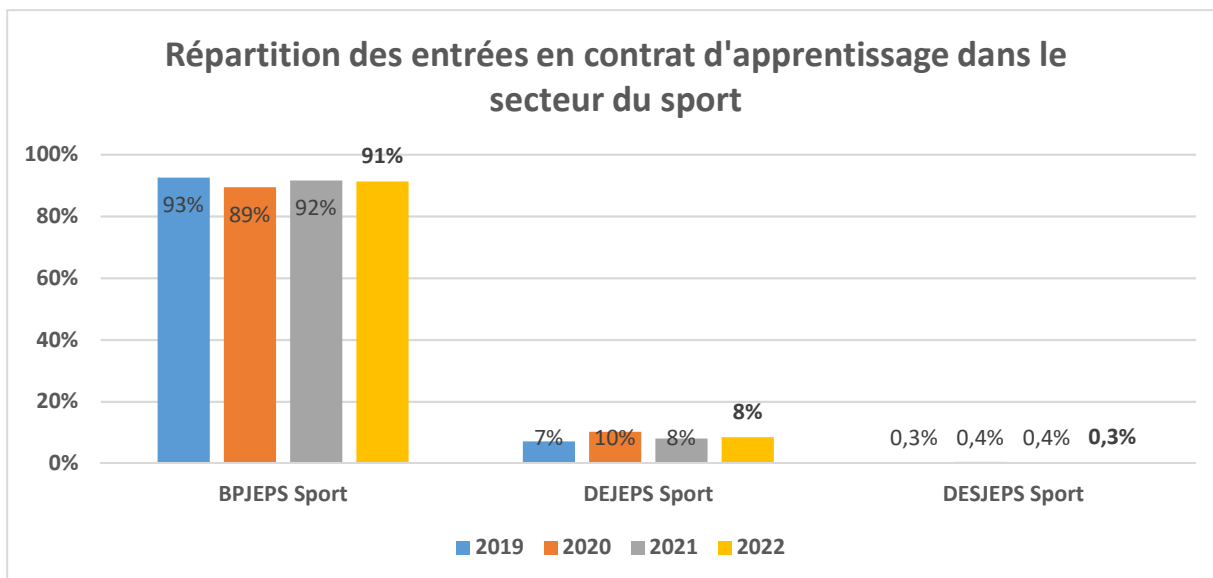
Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Le DEJEPS, diplôme de niveau 5, concerne 9 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2022, soit 1145 individus.

Le CPJEPS, diplôme de niveau 3 créé en 2019, trouve sa place. Ce diplôme qui ne concerne que le secteur de l'animation de par sa seule mention actuellement proposée, représente 6 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2022, soit 699 individus.

Le DESJEPS, diplôme de niveau 6, est très peu préparé sous ce statut et ne représente que 46 nouveaux contrats d'apprentissage en 2022 (moins de 1 %).

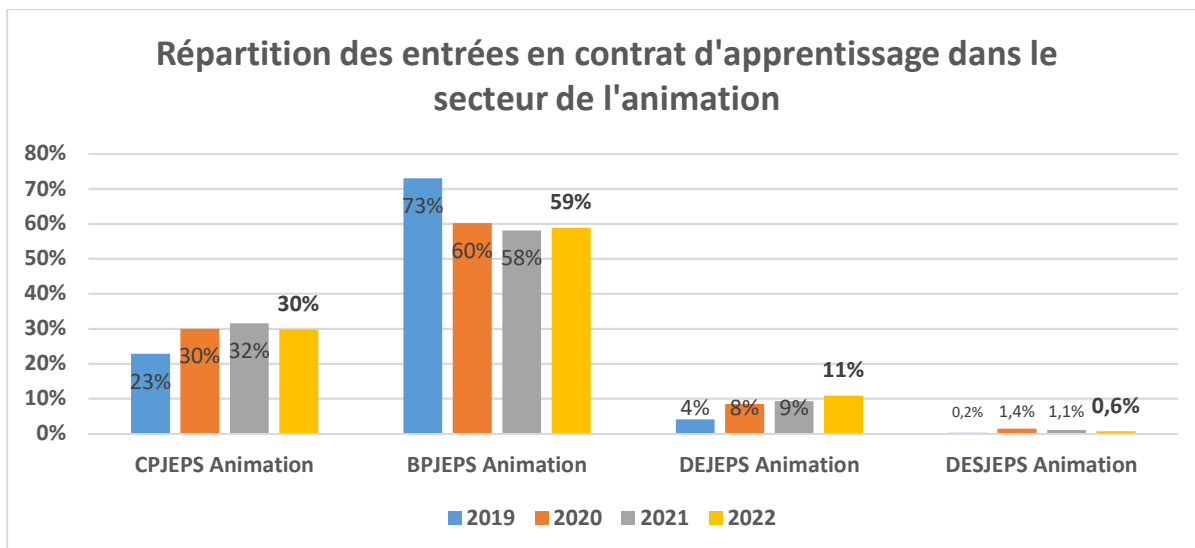
Les trois diplômes les plus préparés en 2022 sont le BPJEPS, spécialité « Educateur sportif » (75 %), le BPJEPS spécialité « Animateur » (11 %), puis le DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif » (7 %).



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Dans le secteur du sport, 9 apprentis sur 10 préparent le BPJEPS. Le DEJEPS représente quasiment les 10 % restant et le DESJEPS ne comptabilisent que 31 nouveaux contrats d'apprentissage en 2022 (soit comme l'année précédente).



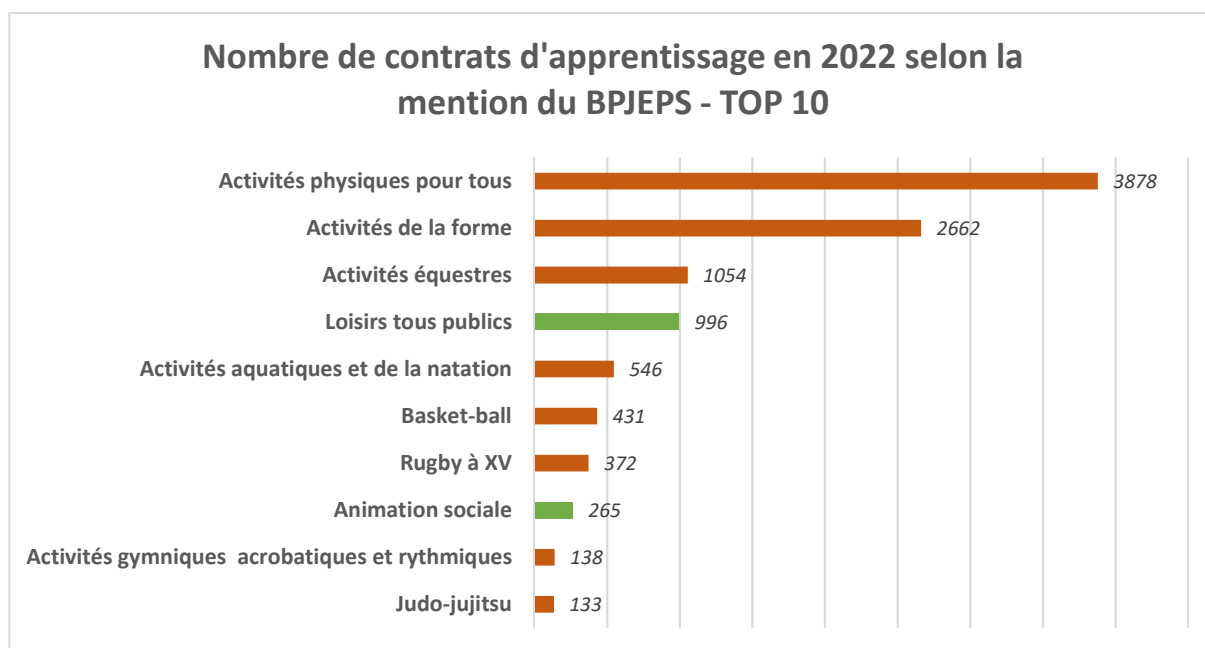
Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Dans le secteur de l'animation, le principal diplôme préparé est aussi le BPJEPS mais sa part tend à décroître en faveur du CPJEPS, diplôme de niveau 3 créé en 2019 et du DEJEPS qui concerne 254 nouveaux contrats en 2022, soit 11% du total des entrées en apprentissage dans ce secteur. Le DESJEPS reste très marginal avec 15 entrées seulement.

➤ Zoom sur le BPJEPS

En 2022, 33 mentions du BPJEPS sont concernées par des apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage. Le top 10 des mentions les plus préparées représente plus de 95 % des nouveaux contrats d'apprentissage inscrits cette année pour ce diplôme de niveau 4. Les trois premières mentions, qui relèvent toutes du champ du sport, représentent près de 59% des nouveaux contrats en 2022 : « activités physiques pour tous », « activités sports collectifs » et « activités de la forme ».



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Les mentions membres du « TOP 10 » qui étaient restées inchangées entre 2019 et 2021 évoluent légèrement en 2022 notamment du fait de l'abrogation au 31/12/2022 du BPJEPS « activités sports collectifs » et de l'impossibilité d'ouverture de nouvelles sessions pour ce diplôme à compter du 31/12/2021. La disparition de ce diplôme fait qu'il y a eu un report en partie sur d'autres certifications, en premier lieu sur le BPJEPS « activités physiques pour tous » (+ 83 % en 2022) puis sur quelques BPJEPS disciplinaires dont les mentions « basket-ball » (+ 122 %) et « rugby à XV » (+ 91 %).

Les nouveaux contrats d'apprentissage concernent la mention « activités physiques pour tous » pour plus d'un tiers des individus préparant un BPJEPS (35 % en 2022 contre 25 % en 2021 et 24 % en 2020). La mention « activités de la forme » a également été très sollicitée en 2022 : 24 % des nouveaux contrats de niveau 4 (contre 18 % en 2021 et 15 % en 2020). Suivent les mentions « activités équestres » (près de 10 % en 2022 contre 8 % en 2021 et 12% en 2020) et « loisirs tous publics » (9 % comme en 2021, 2020 et 2019). La mention « activités aquatiques et de la natation » est préparée par 546 apprentis en 2022, soit une augmentation significative de 46 % par rapport à l'an passé. Les autres mentions voient leurs effectifs augmenter mais restent inférieurs à 500 nouveaux contrats annuels.

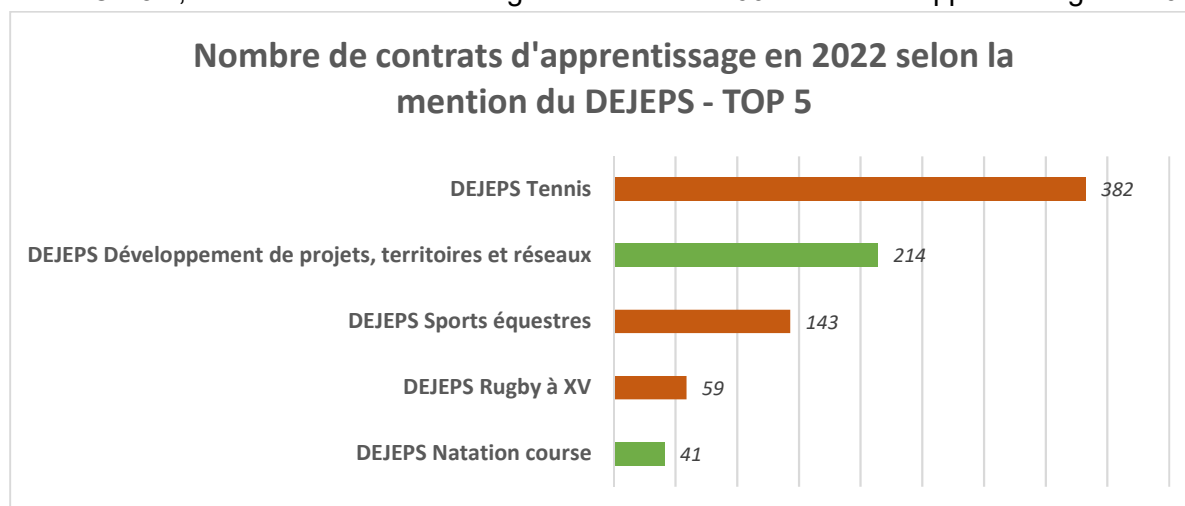
Mention du BPJEPS	2022			2021			2020		
	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des BPJEPS	Taux de croissance annuel
Activités physiques pour tous	3978	35,3%	83%	2173	25,0%	40%	1550	24,3%	84%
Activités de la forme	2662	24,2%	69%	1573	18,1%	64%	959	15,0%	141%
Activités équestres	1054	9,6%	44%	732	8,4%	-3%	758	11,9%	44%
Loisirs tous publics	996	9,1%	31%	761	8,8%	37%	557	8,7%	75%
Activités aquatiques et de la natation	546	5,0%	46%	374	4,3%	7%	349	5,5%	25%
Basket-ball	431	3,9%	122%	194	2,2%	13%	172	2,7%	153%
Rugby à XV	372	3,4%	91%	195	2,2%	829%	21	0,3%	250%
Animation sociale	265	2,4%	23%	215	2,5%	62%	133	2,1%	151%
Activités gymniques	138	1,3%	92%	72	0,8%	-6%	77	1,2%	54%
Judo-jujitsu	133	1,2%	7%	124	1,4%	15%	108	1,7%	112%

Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

➤ **Zoom sur le DEJEPS**

Pour rappel, le DEJEPS concerne 9 % des nouveaux contrats d'apprentissage en 2022, soit 1145 individus. Le taux de croissance en 2022 est de 37 %, après seulement 12 % en 2021 et un quasi triplement des effectifs intervenus en 2020 par rapport à 2019. Les nouvelles entrées en apprentissage au niveau DEJEPS concernent 35 mentions différentes en 2022, mais trois d'entre elles regroupent plus de 64 % des nouveaux contrats de niveau 5. En dehors du « TOP 3 », toutes les mentions enregistrent moins de 60 entrées en apprentissage en 2022.



Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Les mentions membres du « TOP 3 » restent inchangées depuis 2019.

Mention du DEJEPS	2022			2021			2020		
	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel	Nb. de nouveaux contrats	Part dans l'ensemble des DEJEPS	Taux de croissance annuel
Tennis	382	33,4%	45%	263	31,5%	-22%	338	45,2%	207%
Développement de projets, territoires et réseaux	214	18,7%	52%	141	16,9%	78%	79	10,6%	276%
Sports équestres	143	12,5%	40%	102	12,2%	38%	74	9,9%	NS

Champ : apprentis inscrits dans une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS – hors BAPAAT, abrogé au 31 décembre 2021)

Source : Forômes, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

La mention « tennis » représente l'essentiel des entrées en apprentissage au niveau DEJEPS : 33,4 % contre 31,5% en 2021. Les mentions « développement de projets, territoires et réseaux » et « sports équestres » représentent respectivement plus 18,7 % et 12,5 % en 2022 contre 16,9 % et 12,2 % en 2021.

➤ Zoom sur le DESJEPS

Les 46 contrats d'apprentissage débutés en 2022 au niveau DESJEPS concernent les mentions suivantes : « tennis » (21), « directeur de structure et de projet » (15), Judo-Jujitsu (9) et tir sportif (1).

Les effectifs étant très faibles, il n'est pas pertinent de calculer des taux de croissance annuel par mention.




7. Approche régionale des entrées en contrats d'apprentissage

	2020					2021					2022				
	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation	Nb. de nouveaux contrats	Part de la région dans l'ensemble national	Taux de croissance annuel	Part des nouveaux contrats Sport	Part des nouveaux contrats Animation
Auvergne-Rhône-Alpes	1142	15%	81%	80%	20%	1467	14%	28%	83%	17%	1693	13,14%	15%	83%	17%
Bourgogne-Franche-Comté	850	11%	83%	91%	9%	929	9%	9%	90%	10%	1040	8%	12%	90%	10%
Bretagne	453	6%	128%	91%	9%	598	6%	32%	86%	14%	714	6%	19%	89%	11%
Centre-Val de Loire	216	3%	36%	98%	2%	192	2%	-11%	97%	3%	354	3%	84%	96%	4%
Corse	64	1%	237%	98%	2%	14	0,1%	-78%	100%		141	1,1%	907%	96%	4%
Grand Est	348	5%	86%	79%	21%	363	4%	4%	64%	36%	722	6%	99%	76%	24%
Guadeloupe	13	0%	-41%		100%	41	0,4%	215%	95%	5%	65	0,5%	59%	63%	37%
Guyane	21	0%	5%		100%	16	0,2%	-24%	38%	63%	20	0,2%	25%	45%	55%
Hauts-de-France	263	3%	61%	81%	19%	495	5%	88%	70%	30%	632	5%	28%	74%	26%
Île-de-France	837	11%	78%	83%	17%	1428	14%	71%	81%	19%	1819	14%	27%	82%	18%
La Réunion	164	2%	235%	15%	85%	251	2%	53%	27%	73%	290	2%	16%	24%	76%
Mayotte											20	0,2%			100%
Martinique	8	0,1%	NS	25%	75%										
Normandie	577	8%	87%	88%	12%	679	7%	18%	85%	15%	820	6%	21%	85%	15%
Nouvelle-Aquitaine	855	11%	118%	90%	10%	1008	10%	18%	85%	15%	1337	10%	33%	86%	14%
Occitanie	695	9%	75%	80%	20%	1043	10%	50%	83%	17%	1422	11%	36%	84%	16%
Pays de la Loire	679	9%	211%	85%	15%	1021	10%	50%	85%	15%	1000	8%	-2%	77%	23%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	364	5%	99%	93%	7%	614	6%	69%	87%	13%	794	6%	29%	84%	16%
	Total : 7549		Moyenne nationale : 94%	Moyenne nationale : 84%	Moyenne nationale : 16%	Total : 10159		Moyenne nationale : 35%	Moyenne nationale : 82%	Moyenne nationale : 18%	Total : 12883		Moyenne nationale : 27%	Moyenne nationale : 82%	Moyenne nationale : 18%

Note de lecture : En 2022, en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1 693 nouveaux contrats d'apprentissage ont débuté ;
- soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente ;
- ils représentent 13,14 % des nouveaux contrats qui ont été signés en France en 2022 (12 883 contrats France entière) ;
- 83 % de ces 1 693 nouveaux individus en apprentissage préparent un diplôme d'Etat professionnel du secteur du sport et 17 % du secteur de l'animation.

Les couleurs des cellules de la variable « Taux de croissance annuel » symbolisent l'écart à la moyenne nationale :

-  « Fort » écart supérieur à la moyenne nationale
-  « Faible » écart à la moyenne nationale
-  « Fort » écart inférieur à la moyenne nationale

➤ **Zoom sur l'enquête REC'App DRAJES (stocks)**

DRAJES	2018*	2019*	2020*	2021*	2022	
					Nb. de contrats	Taux de croissance annuel
GRAND EST	385	427	567	755	1125	49%
NOUVELLE AQUITAINE	682	877	1352	2 041	2 727	34%
AUVERGNE-RHONE ALPES	1451	1780	2309	2 904	3 699	27%
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	818	1161	1633	2 455	2 018	-18%
BRETAGNE	294	360	707	1 091	1 329	22%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	363	436	490	507	689	36%
CORSE	0	21	29	83	214	158%
GUADELOUPE	74	58	47	70	106	51%
GUYANE	0	20	21	57	59	4%
IDF	946	1012	1389	2 306	3 364	46%
LA REUNION	60	89	213	427	587	37%
MARTINIQUE	0	0	2	6	6	
MAYOTTE	0	0	0	0	20	
OCCITANIE	558	665	1087	1 760	2 390	36%
HAUTS-DE-France	299	385	506	861	1242	44%
NORMANDIE	453	641	981	1 343	1 672	24%
PACA	508	495	620	979	1428	46%
PAYS DE LA LOIRE	337	412	974	1 933	2 118	10%
TOTAL	7228	8840	12927	19578	24 793	27%

Champ : nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprenti sur l'année dans une formation préparant un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, BAPAAT) et TFP recensés par les DRAJES sur leur territoire.

Précaution de lecture : en 2021 seules deux régions avaient pu renseigner la rubrique relative aux apprentis en TFP et en 2022 seuls les diplômés d'Etat de la Jeunesse et des Sports sont pris en compte.

Enquête REC'app 2022, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Toutes les régions ont enregistré une progression du nombre de stagiaires justifiant du statut d'apprenti en 2022 par rapport à 2021, à l'exception de la région Bourgogne-Franche Comté (- 18%) alors même que le nombre de nouveaux contrats a augmenté de 12% sur ce territoire.

Mayotte a enregistré ses premiers apprentis dans nos secteurs en 2022. Pour la première fois, toutes les régions françaises ont recensé des apprentis sur les diplômes d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports.

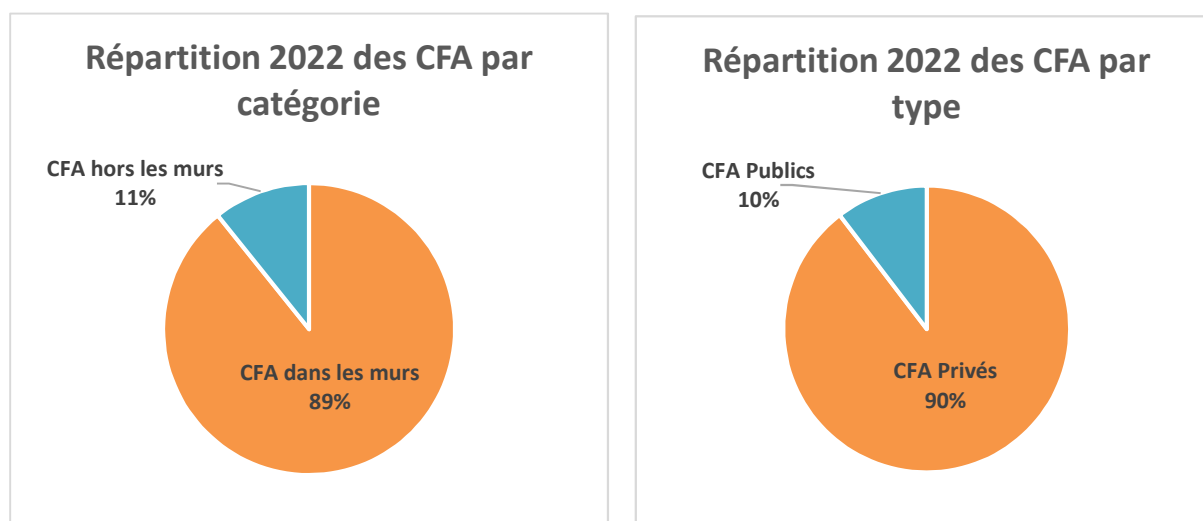
8. Un nombre de CFA en forte croissance

La suppression depuis le 1^{er} janvier 2019 de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des CFA explique l'augmentation importante du nombre de CFA dans nos champs de compétences.

Le nombre de CFA partenaires avec qui travaillent les DRAJES est ainsi passé de 138 en 2020 à 260 CFA en 2022 (218 en 2021).

Ils sont majoritairement :

- privés (90 %) ;
- dans les murs » (89 %), c'est-à-dire que les formations sont organisées par les CFA dans leurs propres locaux. Seulement 11 % sont « hors les murs », c'est-à-dire organisées par des unités de formation par apprentissage (UFA) sous la responsabilité administrative et pédagogique du CFA de rattachement.



Source : Enquête REC'app 2022, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Les CFA sont de diverses natures, notamment des CFA agricoles, CFA Interprofessionnels, CFA de ligues ou fédérations sportives, CFA omnisports, CFA de mouvements d'éducation populaire, CFA d'entreprises etc. ; dont certains sont membres de la Fédération nationale des CFA - Sport Animation Tourisme (FNCFA SAT).

En 2022, plus de 200 UFA ont accueilli des apprentis dans une formation préparant un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports.

➤ Zoom sur les établissements publics de formation

En 2022, plus de 2 400 apprentis ont suivi une formation préparant à un diplôme d'Etat professionnel de la Jeunesse et des Sports (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS,) dans les établissements publics de formation (EPF) du ministère chargé des sports. On constate que 16 CREPS (sur 18 sites) et 3 écoles nationales (l'école nationale d'équitation de Saumur au sein de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation –IFCE-, l'école nationale de voile et des sports nautiques –ENVSN- et l'école nationale des sports de montagne –ENSM-), ont accueilli des apprentis en 2022 en tant que CFA ou UFA. Au sein des EPF, 95 % des diplômes préparés par les apprentis relèvent du secteur du sport et principalement sur un BPJEPS pour 74 % d'entre eux.

9. Des équipes davantage mobilisées au sein des DRAJES

La montée en charge du dispositif et la création d'une mission régionale de contrôle pédagogique depuis le 1^{er} janvier 2019, a conduit les DRAJES à renforcer les équipes mobilisées sur l'apprentissage.

En 2022, 98 personnes sont directement mobilisées sur ce dispositif au sein des missions régionales de l'apprentissage (contre 93 en 2021, 71 en 2020).

Parmi ces agents, on comptabilise :

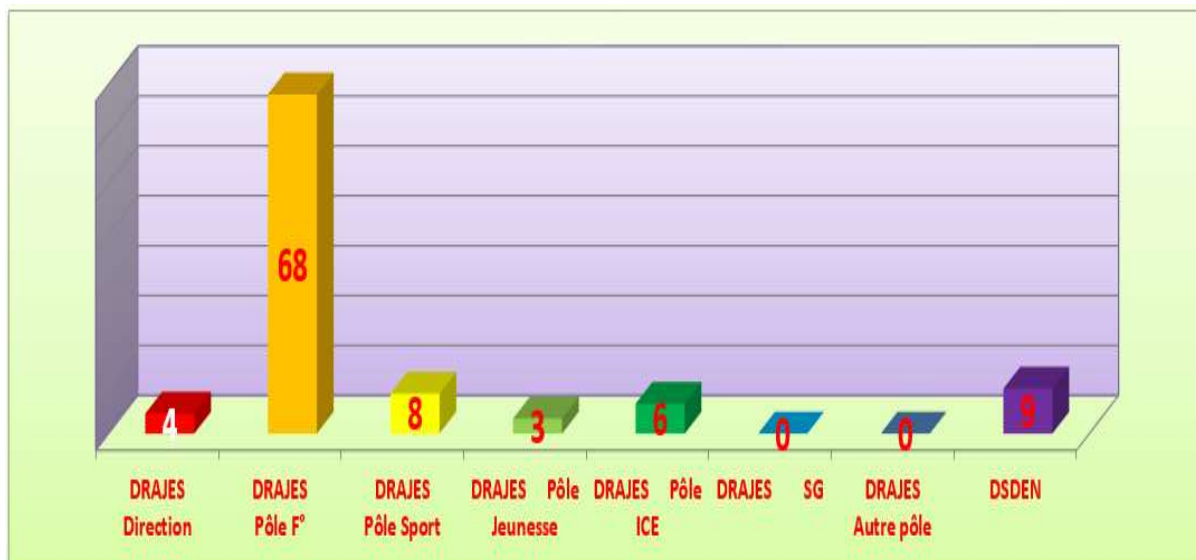
- 21 IJS (contre 17 en 2020) ;
- 64 PTP et 13 personnels administratifs ;
- dont 47 nommés comme experts dans les arrêtés de composition des missions de contrôles pédagogiques (52 en 2021) et parmi eux, on dénombre 16 agents qui exercent la fonction de coordonnateur, plus directement sollicités par les employeurs, les CFA et leurs apprentis.



Champ : nombre d'agents recensés par les DRAJES sur leur territoire exerçant des fonctions en lien avec l'apprentissage.

Précaution de lecture : Sur les 98 agents recensés par les DRAJES, 31 sont exclusivement désignés comme experts dans les arrêtés de composition des missions de contrôles pédagogiques des formations par apprentissage pour les diplômes JS ; 16 sont désignés à la fois comme experts et comme coordonnateurs de la mission de contrôle par les recteurs de régions académiques et 23 exercent des missions sans bénéficier du statut particulier d'expert.
Enquête REC'app 2022, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Ils sont principalement affectés (70%) dans les pôles « formation » des DRAJES.



Enquête REC'app 2022, Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

En 2022, on dénombre seize contrôles de CFA diligentés par cinq missions de contrôle pédagogique des formations par apprentissage pilotées par les DRAJES, en lien avec les experts désignés par les branches professionnelles et les chambres consulaires.

10. Des aides proposées aux structures sportives

Année	Aides mobilisées	Montant	Aide moyenne	Ratio Aides / apprentis JS
2015	346	1 171 941	3 387€	10%
2016	519	1 920 328	3 700€	12%
2017	757	2 338 395	2 957€	11,2%
2018	949	2 937 578	3 095€	13,12%
2019	1013	3 187 793	3 147€	11,46%
2020	-	-	-	-
2021	287	830 283	2893€	1,47%
2022	157	615 082	3 918 €	0,63%
Entre 2015 et 2022	4 028	13 001 400€	Moyenne : 3 228€	

Source : ANS

L'agence nationale du sport (ANS) accompagne le développement de l'apprentissage dans le sport.

En 2022, le montant de l'enveloppe prévue était de 1M€, mais en raison du prolongement par le gouvernement de l'aide exceptionnelle à destination des employeurs qui recrutent des

apprentis jusqu'au 31 décembre 2023, les crédits ont été en grande partie réorientés vers le développement de l'emploi.

Depuis 2015, plus de 13 millions d'euros ont permis de mobiliser 4 028 aides à destination de structures sportives pour accueillir des apprentis.

Le dispositif d'aides prévu sur la part territoriale à destination des clubs, comités et ligues accueillant un apprenti est maintenu en 2023 par l'ANS. L'enveloppe prévue s'élève à 1M€.

Perspectives pour 2023

Le soutien de ce dispositif fait partie des ambitions du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques et a été réaffirmé lors du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport du 5 juin 2023. Cet appui vise ainsi à renforcer l'accompagnement et le soutien de l'emploi sportif et s'inscrit dans les objectifs fixés dans la feuille de route interministérielle du 7 novembre dernier consacrée au « développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport »,

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur doit rester une priorité au moment où le les dispositifs d'aides exceptionnelles à l'apprentissage pour les employeurs arrivent à échéances fin décembre.

La possibilité pour les collectivités territoriales de bénéficier d'un financement à 100% du coût global pour les contrats d'apprentissage signés depuis le 1^{er} janvier 2022 (dans la limite du montant maximal défini), devrait permettre de poursuivre dans la dynamique favorable observée ces dernières années.

Le renforcement des contrôles pédagogiques pilotées par les DRAJES est un enjeu majeur au moment où l'apprentissage connaît un essor historique dans nos secteurs, car il permet de garantir aux jeunes qui s'engagent sur nos formations aux métiers du sport et de l'animation, une qualité pédagogique conforme aux référentiels des diplômes.

Les actions visant à simplifier l'accès à l'alternance, prévues dans feuille de route précitée, devraient également permettre de renforcer l'attractivité de ce dispositif.

Le développement de l'apprentissage dans les métiers de l'animation et du sport demeure un enjeu majeur pour le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en 2023. Il s'inscrit notamment dans la perspective pour la France d'accompagner le développement des activités de loisirs, de la pratique sportive et d'organiser la coupe du monde de rugby de 2023, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.